

Le possesseur de cette carte est atteint d'autisme (comprenant le syndrome d'Asperger)

Cette carte est délivrée par la National Autistic Society. Elle vous explique ce à quoi vous pouvez vous attendre lorsque vous rencontrez une personne atteinte d'autisme.

L'autisme est un handicap qui affecte les aptitudes sociales et les capacités à communiquer.

Les personnes atteintes d'autisme peuvent se comporter de façon imprévisible parce qu'elles ont des difficultés à comprendre les situations sociales et le langage.

Merci de les aider en faisant preuve de compréhension et de tolérance.

Un individu atteint d'autisme a des difficultés d'interaction sociale, de communication et d'imagination, il présentera certaines de ces caractéristiques :

Interaction sociale

- Semble isolé ou ne pas se soucier des autres.
- Ne peut pas déchiffrer le langage corporel ou comprendre la nécessité de se comporter avec tact.
- Se comporte de manière inappropriée ou bizarrement.
- Évite le contact oculaire lorsqu'il est anxieux ou sous pression.
- N'aime pas le contact physique.

Communication

- Peut ne pas comprendre le ton de la voix, les gestes ou les expressions telles que les froncements de sourcils ou les sourires.
- Prend les comparaisons et les métaphores de manière littérale (croit par exemple que les expressions « bête comme ses pieds » ou « jeter le bébé avec l'eau du bain » parlent vraiment de pieds ou de bébés).
- Trouve difficile de suivre une conversation.
- Peut paraître chicanier, obstiné ou en colère...
- ...ou par contre excessivement accommodant, d'accord avec tout, même ce qui est faux.
- Peut utiliser un langage formel, guindé ou pédant.
- Peut sembler inattentif ou sans réactions.
- Peut être franc au point d'être brusque ou impoli.

Imagination

- Ne peut pas prévoir les conséquences de ses actions.
- Est rendu très anxieux par les changements dans la routine ou les événements inattendus.
- Aime les règles immuables, et peut réagir de manière excessive lorsque les gens ne les respectent pas.
- A souvent des intérêts particuliers qui peuvent tourner à l'obsession.
- Trouve difficile de voir ou d'imaginer le point de vue d'une autre personne.

Que faire si vous pensez que quelqu'un peut être autiste?

Les personnes atteintes d'autisme peuvent parler clairement et correctement, mais sans comprendre complètement. Leur indépendance apparente peut dissimuler leur isolation et leur handicap social.

Lorsque vous parlez à quelqu'un qui est atteint d'autisme:

- expliquez d'abord ce que vous allez faire et assurez-vous qu'il a compris.
- utilisez un langage clair et simple avec des phrases courtes.
- posez des questions spécifiques, sans ambiguïté.
- évitez l'ironie, le sarcasme ou les métaphores.
- laissez-lui du temps pour penser ou agir à la suite de ce que vous avez dit.
- n'oubliez pas que s'il évite le contact oculaire, cela ne veut pas dire qu'il est sournois ou manque de respect.

Note importante à l'attention des professionnels de la loi ou de la justice pénale

Quelqu'un qui est atteint d'autisme est vulnérable, qu'il soit victime, témoin ou suspect. Ses difficultés de communication, d'interaction et d'imagination le mettent dans une situation défavorable parce que ses actions et son comportement peuvent être mal interprétés. Un adulte compétent doit être appelé pour veiller à son bien-être.

L'autisme et le **syndrome d'Asperger** sont répertoriés comme troubles mentaux et du comportement dans la **Classification internationale des maladies, CIM10, de l'Organisation Mondiale de la Santé**. Par conséquent le **Mental Health Act** (Loi sur la santé mentale) de **1983** peut s'appliquer. Si vous pensez que votre détenu/client/inculpé souffre d'autisme, le rapport d'un service de psychiatrie spécialisé dans l'autisme ou le syndrome d'Asperger peut être dans son intérêt et dans celui de la justice.

L'**Autism Helpline** (service d'aide téléphonique), 0845 070 4004 (Royaume-Uni, du lundi au vendredi de 10H à 16H), dispose d'une liste de spécialistes qui sont experts dans ce domaine.

Veillez également consulter la section des professionnels de la justice pénale du site Internet de la National Autistic Society www.autism.org.uk/cjp

Pour plus d'informations

Contactez l'**Autism Helpline** au 0845 070 4004 (Royaume-Uni, du lundi au vendredi de 10H à 16H)

www.autism.org.uk

Pour plus d'informations concernant cette carte, y compris des versions de cette page dans d'autres langues, veuillez consulter www.autism.org.uk/card



**The National
Autistic Society**

© The National Autistic Society 2005
Ne pas reproduire sans autorisation

The National Autistic Society
393 City Road, London EC1V 1NG, United Kingdom
Registered charity no. 269425